

AVIS DE CONSTRUCTION

N° eBau 2025-6459

Requérant :	Sperisen Clemens, Chemin Derrière Mahlès 31, 2538 Romont
Auteurs du projet :	Kocher Kaminbau GmbH, M. Jimmy Kocher, Solothurnstrasse 65, 2543 Lengnau
Propriétaire foncier :	Idem requérant
Projet	Remplacement de l'installation de chauffage avec nouvelle évacuation de la fumée
Emplacement :	Parcelle N° 944, Chemin Derrière Mahlès 31, Commune de Romont, Hors zone à bâtir
Dérogation requise :	Art. 24 LAT
Dimensions :	Selon plans déposés

Dépôt public de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Romont jusqu'à l'expiration du délai d'opposition et sur la plateforme eBau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Romont. Les oppositions collectives et les oppositions multicolpiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Le Conseil municipal

Romont, le 23 mai 2025